

Le maire ne veut pas déboulonner la statue Saint-Michel



La statue Saint-Michel a été installée sur la place d'honneur, devant l'église Saint-Michel.

Archives Ouest-France

« Oulala ! Une statue de Saint-Michel devant une église Saint-Michel ! La ville des Sables-d'Olonne ne se laissera pas intimider par des procès inutiles #cancelculture. » Le ton est donné.

Le maire divers droite Yannick Moreau a réagi vendredi 19 novembre sur le réseau social Twitter après l'avis, généralement suivi, du rapporteur public de la 8^e chambre du tribunal administratif de Nantes de déboulonner la statue Saint-Michel.

La juridiction avait été saisie par la fédération de la Libre pensée de Vendée qui voit, dans ce bronze de près de deux mètres, un « **emblème religieux sur l'espace public** ».

« La place de cette statue est sur la place Saint-Michel devant l'auditorium et l'église éponymes », estime, quant à lui, le maire. Les juges rendront leur décision dans un mois.